

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2010 – 19 heures

Présents : Jacques Bernard, Alain Blanquer, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau, Chantal Monnier, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Jean-Philippe Cazabat, Jean Arrufat, Pierre Usselmann

Excusés : Hélène Marchal

Secrétaire de séance : Christian Ollier

Approbation du Compte-rendu du conseil du 7 décembre : 10 voix POUR

Le Maire propose de modifier l'ordre des points abordés pour cette séance : le point n° 1 à la place du point n° 4.

1. Débat d'orientation budgétaire

Le débat sur l'orientation budgétaire est facultatif dans les communes de moins de 3500 habitants. Le DOB permet de débattre des choix budgétaires avant le vote proprement dit du budget. Celui-ci n'interviendra que lorsque seront connus les bases d'impositions communiquées par le centre des impôts. Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impôts de la commune en 2010.

- Budget de fonctionnement :

Peu d'évolution. Mr le Maire propose la titularisation de l'employé municipal et si possible le maintien de la personne en CAE, cette personne n'étant qu'à 2 ans de sa retraite.

Il propose de subventionner les associations à hauteur de 300 €, plus 750 € à l'association « Les Amis du Mas » pour l'organisation de la fête du 3 juillet 2010.

- Budget d'investissement :

Prochainement, début des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge. Les travaux de l'entrée du village ont déjà commencé, la fin de ces travaux étant prévue fin mars. Un devis a été demandé pour la réfection de la chaussée de la rue de l'école publique et de sa place ainsi que la cour de la salle P. Ollier avec un accès handicapés. Une demande d'aide au Conseil Général a été faite pour le remplacement de l'abri bus. Il faut prévoir la réfection des façades de l'immeuble abritant la salle P. Ollier ainsi que le remplacement des menuiseries qui sont bien abimées, ces travaux étant subventionnés à 50% par la Communauté de Communes du Clermontois.

- Budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Le budget de l'eau est indépendant de celui de la commune, il doit s'équilibrer. Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs en 2010, mais les taxes continuent d'augmenter. Une demande de subvention complémentaire a été demandée pour la pose du réservoir bi-cuve ; on espère une subvention de 40% soit, environ 30 000 €. Restera un déficit de 50 000€ (un prêt relais courte durée va être demandé en attente du retour de TVA).

Beaucoup d'espoir (suite au courrier de Mr TROPEANO) de voir enfin débiter les travaux d'assainissement du Mas de Roujou (début des travaux espérés fin 2010) subventionnés à 70%, le reste sera financé par l'emprunt.

PAE PERIGOUS : une réunion est prévue le 22 février 2010 entre le lotisseur, la mairie et l'ingénieur de la CCC pour le lancement du lotissement.

2. Modification du profil du poste d'agent d'entretien contractuel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 28 septembre modifiant le profil du poste occupé par Mme Sylvana CHENAUX. Cet agent contractuel initialement en charge de l'entretien des bâtiments communaux pour 3 heures par semaine s'est vu confier la tâche d'accompagner les enfants dans le transport scolaire pour 4 heures supplémentaires par semaine.

Il informe l'assemblée que Mme CHENAUX, n'étant pas en mesure d'occuper ces 4 heures de travail pendant les vacances scolaires, sollicite l'annualisation de son temps partiel.

Il précise que sa rémunération sera lissée mensuellement sur l'année. L'agent percevra ainsi, tout au long de l'année, le même salaire mensuel quelle que soit la quotité de travail qu'il aura effectuée sur le mois considéré.

Durée annuelle de rémunération : 35 * 52 semaines = 1820	
- absences légales	= - 213 h
	<hr/>
Durée normale d'activité à temps complet	= 1607 h

36 semaines * 4 h = 144 h à annualiser
Soit $(144 * 100) / 1607 = 8,96\%$
 $(8,96\% * 1820) / 52 = 3,14$ h hebdo annualisées, arrondi à 3 heures et à rajouter aux trois heures fixes hebdomadaires : **6 heures**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit le profil du poste d'agent d'entretien et d'accompagnateur scolaire :

- durée hebdomadaire : 6 heures
- niveau de rémunération : IB : 297 ; IM : 292

3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget.

Monsieur le Maire explique que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Budget principal :

Pour mémoire les dépenses d'équipement du budget primitif 2009 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 343 879 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 85 969 €.

Il y a lieu, de ce fait, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2010, selon la répartition suivante:

- pour le chapitre 21 : 500 €
- pour le chapitre 23 (programme 14) : 1 500 €
- pour le chapitre 23 (programme 19) : 40 000 €

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Pour mémoire les dépenses d'équipement du budget primitif 2009 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 601 250 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 15 031 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, avant le vote du budget primitif 2010, selon la répartition suivante:

- pour le chapitre 20 : 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Projet de restauration de la façade de l'immeuble du Barrié et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de ravalement de la façade de l'immeuble communal abritant la salle Pierre Ollier, la bibliothèque municipale et deux logements en location.

Les devis reçus à ce jour présentent un montant de travaux supérieur à 30 000 €. D'autres devis doivent nous parvenir.

Il précise que cette opération peut faire l'objet d'une subvention communautaire à hauteur de 50% du montant HT des travaux limitée à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'émettre un accord de principe au ravalement de la façade de l'immeuble du Plan du Barrié
- Sollicite la subvention de la Communauté de Communes du Clermontais au titre de l'opération façade.

5. Solidarité Haïti

Monsieur le Maire rappelle le séisme du 12 janvier 2010 qui a touché la population Haïtienne.

Face à ce drame, la commune de Lieuran-Cabrières souhaite apporter une aide d'urgence à la population Haïtienne qui vient d'être frappée par cette immense tragédie.

Monsieur le Maire propose une aide à hauteur de 1 € par habitant soit 263 €.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'apporter son soutien à la population Haïtienne en autorisant le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire – Solidarité Haïti.
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2010, article 6574.

6. Questions diverses

Une réunion sur le photovoltaïque a été proposée, suite à un démarchage d'une entreprise apparentée à EDF. Le conseil estime à l'unanimité qu'il n'est pas dans son rôle d'organiser des réunions d'information au profit d'une entreprise.

La programmation des permanences des élus à l'occasion des élections régionales des 14 et 21 mars 2010, clôturera la séance qui se terminera à 20h30.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 19 février 2010.